LA PUBLICITÉ

Par affiches ou circulaires n'est pas mauvaise ; mais elle dure.....

Le que durent les roses.
L'espace d'un matin.....

L'avis, fréquemment rappelé dans des journaux ayant une nombreuse clientèle, est le seul moyen efficace de graver une adresse, un renseignement utile dans l'esprit du public.

WATTRELOS

La fraude. — Le brigadier Sant et le préposé Galissaire ont arrêté, dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure du matin, près de la distillerie Dronlers-Prouvot, deux jeunes fraudeurs, Fernand Desmidt, âgé de 17 ans, teinturier, demeurant à Roubaix, rue des Anges, et Clovis Leclercq, fileur, âgé de 18 ans, demeurant également à Roubaix, rue Bayart. Les jeunes fraudeurs étaient nantis de 18 kilogs d'allumettes, valeur 240 francs.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MORIN-POYEZ, tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Une réunion de la commission de la voirie. — La commission de la voirie s'est réunie mardi à 2 heures 1/2 et a examiné diverses questions notamment les nouvelles conditions pour l'éclairage en 1897; le vœu de M. Farvacque et de plusieurs de ses collègues relatif à l'éclairage du Blanc-Seau, le vœu de MM. Leveugle et autres demandant qu'une communication directe soit établie entre la rue des Virlas et la passerelle jetée sur le canal; l'installation de nouvelles bouches d'eau et le nouveau devis pour achat de bancs pour jardins publics.

L'affaire de violences de la rue des Ursulines. — Cette affaire, dont nous avons parlé hier, a amené une troisième arrestation, celle d'un fils de Pierre Charbonnel, Jean, âgé de vingt ans, qui avait également porté des coups à la femme.

Il a été conduit à Lille mardi matin, en même temps que son père et Jean-Baptiste Dhaze.

Deux ennemis de la police. — Deux jeunes gens de dix-neuf et dix-sept ans, Alfred Vermassen, peigneur, demeurant rue de la Croix-Rouge, et Victor Cromer, maçon, rue des Girondins, ont été arrêtés pour outrages et rébellion envers l'agent Paul Dujardin.

Blanc Seau. — *Les funérailles du garde Verschelden.* — Mardi, à neuf heures et demie, ont été célébrés, à l'église Saint-Eloi, au Blanc-Seau, les funérailles du garde-champêtre Verschelden, devant une assistance extraordinairement nombreuse.

Les coins du poêle étaient tenus par les gardes Engelaere, de Tourcoing, Bleim et Benn, de Wattrelos, et Delforterie, de Croix.

Nous avons remarqué la présence de M. Rouillé, commissaire central, MM. Besson et Spéneux, commissaires des 1er et 2e arrondissements; Giraud, commissaire spécial à la gare, Ducoulombier, Leplat, H. Lordan, Farvacque, conseillers municipaux, M. Carlier, adjoint au maire de Mouvaux.

Tous les agents qui n'étaient pas retenus par le service assistaient à cette triste cérémonie. La gendarmerie, l'octroi et le corps des pompiers étaient représentés par des délégations.

Une superbe couronne offerte par les agents était portée par les gardes Delnatte et Leruste.

Linselles. — *Réunion du conseil municipal.* — Le conseil municipal de Linselles se réunira en section extraordinaire le vendredi 26 mars prochain, à 6 1/2 h. du soir. Voici les questions qui seront examinées: 1. Tramway de Tourcoing à Linselles; 2. Chemin de la Petite Vignette. Emploi du rabais de l'adjudication ; 3. Assistance médicale gratuite.

Roncq. — *L'incendie du Blanc-Four. — Descente du parquet.* — Ainsi que nous l'avons annoncé, le parquet de Lille, représenté par M. Vitry, juge d'instruction, accompagné du greffier, a opéré une descente, mardi matin, à Roncq, pour y continuer l'enquête relative à l'incendie de la ferme Desloupoels.

Ces messieurs sont arrivés à Roncq par le train de huit heures quarante et se sont rendus dans un local attenant à l'école communale de filles où ils ont entendu les témoins qui étaient au nombre d'une vingtaine environ.

Malgré un long interrogatoire qu'a eu à subir l'inculpé, celui-ci nie toujours énergiquement d'être l'auteur de l'incendie, malgré cela nous croyons savoir qu'il s'est coupé plusieurs fois et s'est contredit fréquemment; les fortes présomptions qui pèsent sur lui se confirment dans le public.

Il est à désirer que l'obscurité qui plane sur cette mystérieuse affaire s'éclaircisse bientôt.

Les magistrats ont quitté la commune par le train de quatre heures deux.

— *Un vol nocturne avec effraction.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, un homme pénétrait vers cinq heures du matin, dans la rue de la Latte, quand arrivé en face de la maison habitée par les époux Debuschère, il fut étonné de voir ouverte la fenêtre à laquelle on avait brisé un carreau.

Ayant examiné l'intérieur de la maison, il crut apercevoir un corps se mouvant.

Les voisins éveillés par les cris du passant se levèrent, mais pas assez vite cependant pour empêcher deux individus de prendre la fuite.

C'était deux voleurs qui ont réussi à emporter une certaine quantité d'effets d'habillement.

Halluin. — *L'affaire Vasselis.* — Il y a deux mois environ que ce malheureux vieillard a été trouvé mort, dans son grenier, sur un tas de paille ; dès le premier on a dit qu'il avait été *étranglé*, c'est-à-dire étouffé en comprimant la gorge.

Les conclusions de M. le docteur Castiaux, qui a fait l'autopsie, ne laissaient aucune place au doute : la mort n'avait pas été naturelle.

La maison qu'habitait le triste ménage reste toujours fermée : la veuve et ses deux fils attendent encore, à la prison de Lille, la fin de l'instruction, qui doit être, du reste, terminée à bref délai. Un grand nombre de témoins, des voisins pour la plupart, ont été appelés à déposer à Lille ; il en reste quelques-uns qui viennent d'être convoqués pour cette semaine.

— *Un déserteur qui se trompe de chemin.* — Ce déserteur, Edouard Vervielt, originaire de Dunkerque, où il est né en 1874, avait été, avant son incorporation, condamné à deux ans de prison, pour refus d'obéissance. A l'expiration de sa peine, il avait été envoyé au 8e d'infanterie à Avesnes, mais au lieu de se rendre à son régiment, il passa en Belgique.

Vendredi vers le soir, de passage à Menin, il demanda aux Baraques le chemin qu'il devait prendre pour aller à Mouscron; malheureusement il ne tourna pas assez vite à gauche, et se trouva, sans le savoir, de ce côté-ci de la frontière. On lui demanda ses papiers; il n'avait sur lui aucune pièce pouvant établir son identité. C'est ainsi qu'il a été forcé de faire connaître sa situation.

Il a été conduit lundi matin à Lille.

— *Outrages aux gardes.* — Au lieu d'écouter les gardes qui l'engageaient, lundi soir, rue de Lille, à rentrer chez lui, Augustin Desmet, âgé de vingt-sept ans, tisserand, se répandit en injures de toutes sortes à l'adresse de la police et les traita de lâches et de fainéants. On n'en vint pas facilement à bout et il fallut le traîner jusqu'au poste.

Il sera mis aujourd'hui à la disposition de M. le Procureur de la République.

— *Un expulsé de Belgique.* — Mardi, vers 10 heures 1/2 du matin, le garde-champêtre, de service au quartier Sébastopol, eut son attention attirée par les allures suspectes d'un individu qui lui dit avoir été arrêté, la veille, à Thourout et amené à la frontière. Il n'était porteur d'aucuns papiers. S'il faut l'en croire, il s'appellerait Philippe Kratz, âgé de 25 ans, né à Darmstadt (Allemagne).

Mais son père se serait fait naturaliser, et, lui, aurait subi le sort à Paris; il a ajouté qu'il n'a pas été trouvé bon pour le service, il exerçait en dernier lieu la profession de « Pongeur » dans un café.

Il a été maintenu pour vagabondage.

Mouvaux. — *Menus faits.* — Un jeune garçon de dix ans, Marceau Petit, a été surpris emportant du magasin de M. J.-B. Messelier, route de Roubaix, un paquet de chocolat, deux œufs et une pièce d'argent d'un franc. Le garde Dupré a conduit à Lille ce précoce voleur.

Un ouvrier de Bondues, Jules Beckaert, se trouvait dans un état d'ébriété très prononcé et violentait un vieillard. Il s'est vu appréhendé par le garde Dupré qui lui a dressé procès-verbal.

LILLE

M. le docteur Debierre, professeur à la Faculté de Lille, adjoint au maire, nommé correspondant de l'Académie de médecine. — L'Académie de médecine a procédé à l'élection de deux correspondants nationaux. La liste de classement des candidats avait été dressée, ainsi qu'il suit : 1re ligne, M. Debierre, de Lille; 2e ligne, M. Renou, de Saumur.

MM. Debierre, de Lille, et Renou, de Saumur, sont nommés, l'un et l'autre, au deuxième tour de scrutin, le premier par 36 voix, le second par 33 sur 70 suffrages.

Tous deux, cliniciens de mérite, sont auteurs d'importantes monographies, ayant trait aux sujets les plus divers de la pathologie interne.

Au Conseil municipal de Lille. — L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé dans les trois dernières séances qui ont été consacrées exclusivement au vote du budget, le Conseil municipal a tenu, mardi soir, une réunion extraordinaire.

Dans cette séance, M. Louguet a donné lecture du rapport de la commission d'instruction publique, proposant d'adopter les conclusions du rapport de M. l'adjoint Debierre sur la création d'une école professionnelle de garçons à Lille. Les conclusions ont été adoptées à l'unanimité.

Baccalauréat moderne. — Ont été définitivement reçus :

Baccalauréat classique (2e partie) : MM. Bontroy, Hoppinot, Muler, Papegaeny, Wadoux, Bailleul, Aime, Boulenger, Clerfayt, Grasser, Dumont, Garrigoux, Huet, Lefranc, Brovin.

La princesse de Galles à Calais. — La princesse de Galles est arrivée, mardi après-midi, par paquebot spécial ; elle était accompagnée de deux demoiselles et d'une suite de 17 personnes.

La princesse a salué très gracieusement la foule qui s'était rendue sur les quais. A une heure moins un quart, elle montait dans son train spécial pour Cologne via Bruxelles.

TRIBUNAUX

Tribunal civil de Lille. — JURY D'EXPROPRIATION POUR LE CHEMIN DE FER DE ROUBAIX-WATTRELOS. — *Audience du mardi 23 mars 1897.* — Magistrat-directeur du jury, M. BOUILLON, juge ; président du jury, M. SATAR.

Commune de Wattrelos. — Nos lecteurs se rappellent que la dernière affaire de la précédente séance était l'expropriation d'un terrain contenant terre, pâture, chemin et jardin, situé au Sartel, d'une contenance de 21 ares 83 centiares, avec une annexe de 94 centiares et une emprise de 1 are 88 centiares. Les propriétaires de ce terrain étaient Mme veuve Cousaert et son fils Pierre Cousaert.

Le jury n'avait pas eu le temps d'aborder les locataires, c'est donc la première affaire jugée aujourd'hui.

M. Henri Monnet, cultivateur à Wattrelos, est locataire du jardin (2 ares 52 centiares); on lui offre 12 fr. 60; il réclame 200 fr. et obtient 50 fr.

M. Jean-Baptiste Roussseau, filles Joséphine et Florine Rousseau obtiennent une indemnité de 525 fr.; locataires de tout le restant du terrain, ils demandaient 800 fr., alors que la Compagnie leur offrait 453 fr. 25.

2° Pour 2 ares 78 centiares de terrain (58 centiares de jardin, 1 mètre carré bris dans une maison, 1 are 68 centiares de jardin et bâtiment, et 51 mètres carrés de maison). Mme Vve Pierre Cousart-Lebrun, et son fils mineur *Pierre-François Cousart, dont elle est la tutrice*, réclament 9,779 fr. 25 cent., la Compagnie leur offre 3,470 fr. ils obtiennent 6,500 fr.

Ils requéraient en outre l'expropriation totale pour les parties non expropriées des constructions, et demandaient de ce chef 3,060 francs, contre 2,420 francs que la Compagnie offrait. Le jury leur attribue 3,000 francs.

3° 8,300 fr. sont accordés à M. Lefebvre-Lefebvre, tisserand à Wattrelos (Vieil-Chemin) pour 5 ares 64 centiares de terrain, situés au Sartel, d'une contenance totale de 1 are 25 centiares, et qui se décomposent : 1° sur 3 maisons, 2° une de 29 centiares, 3° une autre de 34 centiares, et 4° un trottoir de 42 centiares, une entrée d'une de 2 centiares carrés, et un jardin de 13 mètres carrés. La Compagnie offrait 4,840 francs, M. Lefebvre-Lefebvre réclamait 9,995 fr.

Ici, il y a également une réquisition d'expropriation totale pour les parties non expropriées des constructions. Offre : 1,145 francs ; demande, 9,839 francs; allocation : 5,000 francs.

4° 8 ares 28 centiares de terre, au village, sont expropriés à l'Hospice de Wattrelos; il est accordé aux Hospices, *qui demandent 16,560 francs, une indemnité de* 10,005 francs. Le chemin de fer offrait 4,140 francs.

5° M. Louis Leclercq-Mullez, fabricant à Roubaix, est exproprié d'un sentier de 68 centiares et d'une terre de 26 ares 66 centiares, le tout situé au Village. Ici, le préjudice est considérable, le chemin de fer va couper un terrain industriel, ce qui gênera le développement des ateliers et des bâtiments de M. Leclercq-Mullez.

M. Leclercq-Mullez demande donc une indemnité de 179,390 francs, la Compagnie offre 14,303 francs. Le jury fixe à 41,003 francs l'indemnité à payer à l'exproprié.

Concerts et Spectacles

Lys-lez-Lannoy. — Grâce à l'excellente composition du programme et au concours de la fanfare municipale, le concert organisé pour dimanche en faveur des pauvres de la commune a obtenu tout le succès qu'on était en droit d'attendre.

La salle de M. Dujardin, décorée avec beaucoup de goût, contenait malheureusement peu de monde. Les organisateurs, malgré leur dévouement pour cette œuvre philanthropique, ont été déçus dans leurs espérances, ils comptaient sur plus d'empressement de la part des habitants ; ceux qui ont assisté à cette fête n'ont pas à le regretter. C'est la fanfare municipale qui a ouvert le feu de la soirée en exécutant un allegro militaire, *Confiance* et à la seconde partie *Le Trouvère*, et une polka pour tuba. M. Ch. Dens, un excellent baryton, a chanté une romance, *Verse, Margot*, avec une voix juste et bien timbrée; il a été très applaudi. La *Polka des Masques*, chœur avec orchestre, a été irréprochablement interprété par le *Club des Gais Plaisants*, qui a recueilli une moisson de bravos. Les monologues dramatiques de M. Gaston Leloussey ont été fort applaudis.

M. Félix Mouchard a exécuté une fantaisie pour piston : *Il Crociato*, avec une sûreté de doigté qui dénote des qualités sérieuses. Que dire des clowns Kolophane, Zut et Auguste Ier ? Leurs scènes comiques ont provoqué une hilarité générale. M. Jean Monnier, l'estimé chanteur comique, a retrouvé son succès habituel dans ses diverses interprétations. M. Georges Rottiers, pianiste-accompagnateur, s'est acquitté de ses fonctions avec tout le tact qu'on lui connaît.

MAISON DU TAPIS — E. DUJARDIN & Cie
7, rue du Vieil-Abreuvoir
et 4, rue de la Gare (entresol), Roubaix

TENTURES, TAPIS
LINOLEUM

La Maison entreprend **TOUT** ce qui concerne l'ameublement et la décoration et fournit gratuitement les dessins et devis.

GRAND-THÉATRE de ROUBAIX (Hippodrome)
Mercredi 24 mars, à huit heures et demie
MARCELLE
DE VICTORIEN SARDOU
Le plus grand succès du Théâtre du Gymnase fait sous la direction des tournées Vast.

NORD

UN TREMBLEMENT DE TERRE A SIN-LE-NOBLE. — Mardi matin, vers huit heures et demie, un tremblement de terre, dû aux travaux souterrains de la Compagnie des mines d'Aniches, s'est fait ressentir dans toute la commune de Sin-le-Noble. Des lézardes se sont produites aux murailles, des cheminées ont été renversées; les habitants, effrayés, se sont précipités au dehors de leurs maisons qu'ils craignaient de voir s'écrouler sur eux. Il n'y a point eu d'accidents de personnes.

Nomination ecclésiastique. — M. le chanoine Hecart, directeur du Petit Séminaire, est nommé curé-doyen d'Avesnes, en remplacement de M. Hannoye, démissionnaire pour raison de santé.

Un homme broyé à Dunkerque. — Un dramatique *accident s'est produit* sur le quai du bassin de la Marine à Dunkerque. Le sieur Ernest Spel, qui avait été chargé de serrer le frein des wagons employés par la Compagnie anonyme du chargement, a glissé sur un rail. Avant qu'on ait pu le secourir, le malheureux avait les deux cuisses broyées à la hauteur de l'aine. La mort a été instantanée. Spel laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

PAS-DE-CALAIS

Un mineur brûlé vif à Lens. — Lundi dernier, Edouard Harlan, ouvrier mineur, célibataire, âgé de 28 ans, qui occupe une chambre à l'estaminet Crétieur, route de Lille à Lens, rentrait chez lui, vers une heure du matin. Harlan s'accouda sur une table sur laquelle se trouvait une lampe allumée.

Malheureusement il s'endormit dans cette position, et en se remuant renversa la lampe. Les flammes ne tardèrent pas à se communiquer à ses vêtements et le malheureux se précipita dans l'escalier pour demander du secours.

Les voisins parvinrent à l'aide d'une couverture à éteindre le feu qui déjà attaquait les chairs.

L'état d'Edouard Harlan est très grave, on désespère de le sauver.

Une fillette scalpée par un chien à Saint-Pol. — La jeune Léonie Palfour, âgée de 8 ans, s'étant approchée du chien appartenant à son père, et qui se trouvait attaché sous un chariot, fut saisie par la tête. D'un coup de croc l'animal lui arracha une grande partie du cuir chevelu. Le chien allait s'acharner sur sa victime, quand heureusement plusieurs personnes accoururent, et lui firent lâcher prise.

La fillette a été admise d'urgence au Sanatorium ; son état est grave.

Quant à l'animal, il a été abattu. La tête et une partie de la moëlle épinière ont été envoyées à Lille pour y être examinées ; on craint, en effet, que le chien ne fut atteint d'hydrophobie.

Fer battu émaillé : **GALERIES LILLOISES.**
41056-42 3

HUILE DE FOIE DE MORUE
de Norwège
Provenance directe de Bergen
Sous cachets et bouteilles de la maison *Soetenay de Dun*
Garantie d'une absolue pureté et d'un goût franc : le litre **3 fr.** ; 1/2 litre **2 fr. 25.**
Huile sans cachets, le litre : 2 fr. 50
Pharmacie DELABAERE, *51, rue d'Inkermann*, *ROUBAIX*
3177 42505

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mardi 23 mars.* — Léopold Steenkiste, rue de la Basse-Sauvage, 46. — Paul Vander Bouwede, rue des Hiatures, 17. — *Eugénie Dusoulier, rue de la Liberté, 3.* — Théophine Desdevez, quai de Calais, maisons Rogier, 6. — Odile Deleporte, rue du Moulin, 145. — Gisèle Dubois, Hôtel-Dieu. — Emile Houset, rue de Jeanne-d'Arc, 12. — François Raepsaet, rue St-Louis, cour Blas, 4. — Louisa Vandeuberge, boulevard de Strasbourg, 36. — Paul Lefurgie, rue de Mouvaux, 60. — Leon Vande Maele, rue d'Alger, 35. — Gustave Wattrelot, rue Dagueseau, impasse Kleber, 6 — Leon Durez, boulevard de Strasbourg, 221. — Marcelle Duflo, rue de la Conférence, cour Debosière, 3.

Déclarations de décès. — François Lallemant, 65 ans, rue Blanchemaille, 95. — Ulysse Lambert, 59 ans, rue de Lille, 128. — Emile Lecomte, 35 ans, Hôtel-Dieu. — Gustave Delannoy, 31 ans, Hôtel-Dieu. — *Charles Depletchin*, 3 mois, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, 27. — Alexandre Renaux, 80 ans, rue de l'Hospice.

WATTRELOS. — Déclarations de naissances des 21, 22 et 23 mars. — Louise et Adrienne Bardiaux, Sapin-Vert. — Eugénie Lefebvre, Crétinier. — Elise Deylaemyrck, Sapin-Vert. — Vincent Dumoulin, Martinoire. — Jules Desbarbieux, Bas-Chemin. — Oscar Houtequi, contour St-Joseph. — Alphonsine Braie, rue Ste-Marguerite. — *Publications de mariage.* — J.-B. Barbe, 21 ans, tisserand, et Zoë Mulecamps, 22 ans, bobineuse. — Henri Saffers, 23 ans, porte-faix, et Zulma Bouckaert, 21 ans, bambrocheuse. — *Déclarations de décès.* — Louise Herchuelz, 18 mois 1/2, Crétinier. — Abel Gadenne, 75 ans 10 mois, marchand de beurre, Petit-Tourcoing. — Victor Libaud, 5 mois 1/2, rue de Roubaix.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 23 mars. — Marguerite Liagre, rue Marceau. — Cecile Moreau, rue de Strasbourg. — Louis Winart, rue de Lorraine. — Paul Dewaele, à la Marlière. — Alfred Castelain, rue de Gand. — *Mariage.* — Jean Planckaert, 27 ans, agent de sûreté et Elise Wilkin, 18 ans, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Alfred Flipo, 4 mois, rue de Rome, 8. — Victor Vandenberghe, 30 ans, rue Augereau. — Germain Delebergue, 1 an, rue de Lille. — Marie Christory, 75 ans, rue de Roncq, 33.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LALLEMAND-DÉPEUTER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Joseph LALLEMAND, décédé à Roubaix, le 22 mars 1897, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 24 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 25 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Blanchemaille, 95.

Les amis et connaissances de la famille Edouard LAMBERT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Ulysse LAMBERT, décédé subitement à Roubaix, le 23 mars 1897, dans sa 60e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le mercredi 24 courant, à 5 h. 1/2 et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 25 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 128.

BELGIQUE

A la Chambre. — Mardi, la Chambre au début de la séance, s'est constituée en comité secret pour discuter la mesure *disciplinaire prise par le bureau contre un membre du* personnel.

Cet employé, ancien rédacteur du *Volk*, attaché à la traduction flamande de l'analytique appartient à l'opinion démocratique chrétienne et s'est occupé il y a quelque temps de la grève des brouetiers de Boom et dernièrement de celle des gaziers de Bruxelles. C'est à l'occasion de ce dernier incident qu'il a été frappé d'une peine disciplinaire d'ailleurs légère.

D'après l'*Indépendance*, dès l'ouverture du comité secret, M. Renkin a pris la parole pour reprocher au Bureau d'avoir porte atteinte a la liberte d'opinions d'un fonctionnaire de la Chambre.

Ses *critiques ont été appuyées par MM. Bertrand et Vandervelde.*

A 3 heures, la Chambre a repris la discussion du budget de l'industrie et du travail.

Les élections pour les conseils des prud'hommes. — (De notre correspondant de Bruxelles). — On vient seulement d'être fixé à Anvers sur l'issue des élections au conseil des prud'hommes qui ont eu lieu dimanche, les résultats du scrutin étant *arrivés fort* lentement des diverses communes de l'arrondissement.

Du côté des patrons, la liste mixte passe à une forte majorité. Les électeurs ont nettement notifié à la Ligue libérale des industriels qu'ils entendaient rester maîtres de leur presse. Le choix des prud'hommes en dehors de l'atmosphère des partis.

Du côté des ouvriers, les catholiques arrivent au ballottage avec les socialistes, ayant l'avance ; il ne leur a manqué que 300 voix pour atteindre la majorité absolue. Les libéraux échouent.

Vous avez annoncé déjà la victoire des catholiques à Tournai.

A Alost, leur liste a également passé, distançant de beaucoup la liste socialiste.

Gand. — *Les bénéfices réalisés au « Vooruit » pendant l'année 1896.* — « En 1895, il y avait 5,340 coopérateurs affiliés et, en 1896, 5,720, soit 380 en plus. Il a été fabriqué en 1895, 4,579,07 pains et, en 1896, 4,349,08 pains.

» L'augmentation, en faveur de 1896, est donc de 69,341 pains.

» La boulangerie seule a fait en chiffres ronds, une recette de 420,000 francs ; le magasin d'aunages et confections de 457,000 francs ; les six magasins d'épiceries de 130,000 francs.

» Le total des recettes, y compris les autres services (charbon, cuirs et chaussures, pharmacies) s'élève à 1,226,171 francs ;

» Sur cette somme, il a été réparti fr. 222,628,90 de bénéfices aux coopérateurs, tandis qu'une somme, 73,334 francs 18 était réservée à l'extension des installations.

» Le *Bien Public*, en publiant ce bilan, fait les réflexions suivantes :

« Environ 296,000 francs de bénéfices sur une vente de 1,236,000 franc., cela fait, nous semble-t-il, du 25 0/0. Le *Vooruit* est bien place, on le voit, pour dénoncer les gains scandaleux qu'empochent les industriels et les commerçants !

» D'après la thèse toujours défendue par les socialistes belges, les bénéfices d'une entreprise ne sont autre chose qu'un prélèvement effectue sur le produit du travail, et au préjudice de l'ouvrier. Logiquement, les bénéfices du *Vooruit* devraient *donc être répartis entre les ouvriers qui sont employés* dans les établissements du *Vooruit*. Les 222,000 francs repartis entre les acheteurs, c'est le fruit des sueurs des ouvriers du *Voorut*. Et c'est pour grossir de cette manière une somme énorme que les administrateurs du *Voorut* ont imposé à leurs confrères de travail et ces retenues de salaire que la « justice bourgeoise » a eu contrainte de reprimer ! »

Coopérative catholique contre coopérative socialiste. — La coopérative de Jolimont, dans le Centre, est avec celle du *Voorutt* la coopérative socialiste la plus importante du pays. C'est un des principaux éléments de ressources du parti socialiste belge, à la disposition duquel se trouvent les gros capitaux emprisonnés au caisse. Cette coopérative rayonne dans toute la région du Centre et même au delà.

Les catholiques, qui suivent leurs adversaires sur tous les terrains, ont fondé à Marmont, localité voisine de Jolimont, une *coopérative qui fait concurrence* à celle de Jolimont. Son organisation financière n'est pas basée purement sur le principe de la coopération ; elle repose surtout sur les avances et les dons de quelques industriels et hommes d'œuvres, à l'intuitive desquels est due sa création.

L'union des catholiques à Mons. — *Une assemblée générale des œuvres sociales de l'arrondissement.* — L'union des catholiques de toutes nuances dans l'arrondissement de Mons vient de s'affirmer d'une façon éclatante en une assemblée générale des œuvres sociales organisée sous les auspices communs de l'Association conservatrice et de la Fédération catholique boraine.

Plus de quinze cents personnes y assistaient.

Mgr l'évêque de Tournai présidait. Il a été, à son entrée, chaudement ovationné par les assistants.

Aux premiers rangs de ceux-ci on remarquait M. Raoul du Sart, gouverneur de la province, duc d'Ursel, ancien gouverneur du Hainaut, aujourd'hui sénateur et président du conseil supérieur de l'industrie et du travail, et de nombreuses notabilités politiques, conservatrices ou démocratiques de la province.

Après une allocution de M. l'avocat Harmignie, président de l'Association conservatrice, M. Verhaegen de Gand, président de la Ligue démocratique, a fait une conférence fort applaudie.

« La Ligue démocratique belge et son président veulent, a-t-il dit, l'union de toutes les *forces catholiques, et je suis heureux* de vous féliciter de ce que vous marchez ici la main dans la main pour combattre le socialisme.

» Il n'y a pas de force à laisser perdre, pourvu que nous soyons d'accord sur les dogmes que commande l'Eglise ; laissons à chacun sa liberté et pratiquons en tout la charité.

» Pour obtenir la victoire, il suffit que vous alliez au peuple avec votre cœur : fondez des œuvres économiques, des coopératives, des syndicats; créez des opéras parmi les ouvriers, je vous promets la victoire. »

Bruxelles. — *Un horrible drame de la misère.* — Dans la nuit de lundi à mardi, les époux Wygarts, domiciliés rue du Lavoir, 18, ont tenté de se asfixier avec leurs cinq enfants.

C'est la misère qui les a poussés à ce sinistre projet.

Vers 10 heures, alors que toute la famille était couchée, la femme se leva sans bruit afin de ne pas éveiller les enfants, et, avec le consentement de son époux, alluma du charbon de bois dans la *chambre hermétiquement close. Cette besogne* achevée, elle se reconcha.

Des voisins, appelés par un des enfants, accoururent et s'empressèrent de quérir un médecin, qui parvint heureusement à ranimer les enfants à moitié asphyxiés. Les époux Wygarts ont été écroués à la disposition du procureur du roi du chef de tentative de meurtre, tandis que les enfants ont été conduits à l'hospice des enfants assistés.

Grammont. — *Une mystérieuse tentative de meurtre sur un directeur d'usine.* — M. John, directeur d'usine, a été blessé dimanche soir dans son salon par un coup de feu tiré de la cour de l'établissement. Il a été atteint aux jambes. Le coup de fusil a été tiré par travers la croisée. Le carreau est percé d'un cercle de 25 centimètres de diamètre. M. John se trouvait avec sa famille dans le salon au moment du crime. On croit que le criminel a agi par vengeance. Une enquête est ouverte.

Grivegnée. — *Une tentative d'assassinat.* — Mardi matin, un nommé Dechamps a tenté d'assassiner sa tante en lui tirant deux coups de revolver dans la tête. Le meurtrier s'est ensuite tiré une balle dans la bouche. Le parquet a fait une descente sur les lieux du crime.

Mouscron. — *Réunion du conseil communal.* — Le conseil communal de Mouscron se réunira en séance ordinaire le vendredi 26 mars prochain à 7 heures du soir. L'ordre du jour porte :

Rues nouvelles. — Procès-verbal d'enquête. — Création d'une place de commissaire de police adjoint. — Réclamation contre une taxe d'abonnement communal. — Formation provisoire du rôle d'abonnement pour 1897.

— *Une arrestation.* — Lundi, vers 6 heures du soir, un journalier, François Desmidt, âgé de 34 ans, originaire de Heyst et demeurant à Roubaix, était venu au hameau du Mont-à-Leux. Il fut rencontré par les gendarmes, comme ayant à purger une peine de un mois et huit jours de prison prononcée *contre lui le 2 mai dernier par le Tribunal correctionnel de* Bruges, pour rebellion et outrages envers la gendarmerie.

Desmidt a été provisoirement écroué à la prison de Courtrai.

Mont-à-Leux. — *Tentative de vol.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs ont tenté de pénétrer dans le magasin de Mme veuve Bonamy, à la Botte-Rouge, Grande-Rue. Les châssis étant dans un état de vétusté très avancé, les voleurs, en démastiquant un carreau, ont fait tomber la croisée entière.

Le bruit occasionné par cette chute mit en fuite les voleurs.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Mouscron.

Pecq. — *La Société scientifique d'éducation et de voyages.* — La séance organisée par la société d'éducation scientifique et de voyage a obtenu un succès complet. Les principales curiosités de l'Europe ont beaucoup intéressé le public, de même que les photographies animées qui ont été très applaudies. Les organisateurs de cette fête intime et très récréative ont droit à toutes les félicitations pour le bon goût avec lequel ils en avaient composé le programme.

Tribunal de 1re instance de Courtrai. — 2e Chambre correctionnelle. — *Audience du 22 mars 1897.* — *Vol.* — Le tribunal prononce un jugement acquittant le nommé Van Laecke, de Lille, de la prévention de vol de montres qu'on condamne, le nommé Deschack, avait mis à sa charge.

Coups et blessures. — 50 francs d'amende de ce chef à Adolphe Dewiest, tisserand à Halluin.

Outrages. — Le nommé Isidore Verloos, tisserand à Halluin, avait outragé la police, de plus il avait été ivre. Le prévenu ne comparaissait pas. Le tribunal donne défaut contre lui et le condamne à 15 jours de prison et 50 francs d'amende pour le 1er fait, à une amende de 5 francs pour le 2e.

— Des outrages à un garde-convoi qui lui faisait remarquer que le billet avec lequel il était monté dans le train n'était pas régulier, amènent au banc des prévenus Pierre Vandenbulke, cultivateur a Mouscron.

Le Tribunal le condamne avec sursis à 26 francs d'amende pour outrages, 21 francs pour avoir pris place dans le train sans billet régulier.

— *Audience du mardi 23 mars 1897.* — *Coups et blessures.* — Cette prévention pesait sur Charles Deprez, colporteur, et Honorine Dewolf, ménagère, tous deux de Courtrai. Deprez bénéficie d'un acquittement ; la seconde reçoit conditionnellement 50 francs d'amende.

— Mêmes faits valent à Auguste Pysson, à Courtrai, 10 jours de prison et à Alphonse Lepere un acquittement.

Vol. — 100 francs d'amende avec sursis à Marie-Louise *Hostyn, ménagère à Menin.*

LA COURSE PARIS-ROUBAIX

A différentes reprises déjà, nous avons parlé ici de la grande épreuve *Paris-Roubaix*, qui doit avoir lieu le 18 avril 1897.

Voici le programme de cette course qui obtiendra certainement, comme celle de l'année dernière, un colossal succès.

Il y aura cette année deux catégories : La première sera réservée aux coureurs professionnels; la seconde sera réservée aux coureurs amateurs, suivant la définition de l'U.C.F. et de la F.V.D.N., ces deux définitions étant équivalentes d'après la décision du Congrès de Valenciennes (22 mars 1896.)

Tous nos amateurs regionaux peuvent donc s'inscrire dans cette categorie.

Les engagements sont reçus dès à présent aux bureaux du *Vélo* où ils sont centralisés et où ils reçoivent leur numéro d'ordre.

Ils peuvent toutefois être adressés à M. Gaston Nadaud, 193, rue de Lille, à Roubaix, qui les fera parvenir au *Vélo*.

Ils doivent être accompagnés du droit d'entrée de trois francs pour les amateurs, cinq francs pour les professionnels, faute de quoi ils seront considérés comme nuls.

Les prix seront plus nombreux encore que l'an dernier. *Nous en donnons ci-dessous la liste :*

Coureurs professionnels : 1er prix, 1,000 fr., 2e, 500 fr., 3e, 300 fr., 4e, 200 fr. Plus cinq prix de 100 francs, deux prix de 50 francs et une prime de passage à Amiens de 150 francs.

Coureurs amateurs : 1er prix, objet d'art valeur 200 francs; 2e, id. 100 fr.; 3e, id. 75 fr.; 4e, id. 50 fr.; 5e, id. 25 fr., plus une médaille commemorative a tous ceux qui accompliront le parcours en 24 heures maximum.

Ces prix sont offerts soit par le Vélodrome soit par differents donateurs, dont nous donnerons la nomenclature prochainement.

L'itinéraire sera exactement le même que l'année dernière ; il comporte 287 kilomètres suivant détail ci-dessous :

Départ, Paris Porte Maillot ; Rueil, 9 k. ; Chatou, 2 k.; St-Germain, 7 k.; Conflans, 11 k.; Pontoise, 8 k.; Ennery, 4 k.; Heronville, 3 k. 500 ; Vallangoujard, 4 k. 500 ; Auchtainville, 8 k.; Meru, 4 k. 500. Corbeil-Cerf, 5 k.; Ressons, 3 k.; Bois de Molle, 2 k.; St-Quentin d'Auneuil, 4 k.; Voisinlieu, 10 k.; Beauvais, 3 k.

Tille, 4 k.; Noirémont, 13 k.; Froissy, 2 k.; Caply, 17 k.; Breteuil, 3 k.; Folie des Bonneuil, 7 k.; Flers, 5 k.; St-Sauffleu, 6 k.; Dury, 8 k.; Amiens, 6 k.; Villers Bocage, 13 k.; Talmas, 3 k. Beauval, 9 k.; Doullens, 5 k.; Arras, 35 k.; Henin-Lietard, 20 k. Secin, 3